

Date : .....

N° Client : .....

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

Personne à contacter : .....

Tél. : .....

**HERTH+BUSS France**

ZA Portes du Vercors

270, Rue Col de la Chau

26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Tél : 04.75.02.79.87

Fax : 04.75.72.48.17

sav.fr@herthundbuss.com

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE GARANTIE****IDENTIFICATION DU VEHICULE**

Marque :	Modèle :
N° Série :	Type mine :
Date de mise en circulation	

**DESCRIPTIF DE LA PIECE MISE EN CAUSE**

Référence de la pièce :	
Date d'achat :	N° Facture / BL : (Joindre impérativement copie de la facture ou du BL)
Date de montage : (Joindre impérativement copie de la facture de réparation)	Kilométrage de départ :
Date du défaut constaté :	Kilométrage du défaut constaté :

**Cause de la panne et évaluations approximatives des dommages éventuels**

--

Certifie que les renseignements ci-dessus sont exact et certifie avoir pris connaissance des conditions générales de garantie ci-jointes.

Cachet de l'entreprise	Signature
------------------------	-----------

## CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

Cette garantie n'est applicable que dans les Etablissements HERTH+BUSS France S.A ; et avec les conditions générales de vente et de garantie non contraires aux présentes.

La présente garantie contractuelle à une durée de 2 ans limité à 50000 Km pour les pièces date de facture, sans dérogation possible et sous condition d'avoir respecté scrupuleusement les obligations techniques, les conseils habituels et spécifiques de montage du constructeur selon les règles de l'art.

La garantie se limite au remplacement des éléments reconnus défectueux. Tous frais éventuels de dépose / repose, dépannage, transport ne font pas partie de la garantie, ainsi que d'éventuels frais d'immobilisations et autres dommages et intérêts etc....

La garantie ne couvre pas les accessoires périphériques au moteur.

### **DEMARCHES A SUIVRE IMPERATIVEMENT**

**Remplir intégralement le formulaire** de prise en charge de garantie et nous le retourner par fax et/ou courrier ainsi que les conditions générales de garantie, datées et signées.

En cas de litige autre que la pièce mise en cause :

Il vous appartient de mandater un expert automobile qui nous convoquera à la 1<sup>ère</sup> réunion d'expertise. Dès lors nous le mettrons en relation avec notre expert. En aucun cas la pièce incriminée ne pourra faire l'objet d'un démontage afin qu'une contre expertise puisse être établi.

Dans le cas où une modification (réparation, démontage, ...) aurait été apportée sans notre accord, aucune garantie ne sera prise en compte.

Dans l'éventualité où la pièce fourni par nos soins serait mise en cause, il vous appartient de nous retourner dans les plus brefs délais ces dernières, ainsi que la copie du rapport d'expertise afin que nous puissions faire les démarches nécessaires auprès de notre fournisseur.

Toutes demandes de remboursement d'intervention non mentionné sur le formulaire de demande de prise en charge de garantie, ne pourront être en aucun cas pris en considération.

Dans le cas contraire, les frais engendrés par notre Société vous seront facturés.

Cachet de l'entreprise :  
Date :

Nom du signataire :  
Signature :